



LA VÉRIFICATION DU CADENASSAGE PAR LES AUTOMATES PROGRAMMABLES INDUSTRIELS



L'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur minier (APSM) s'apprête à dévoiler trois sessions d'information ayant pour thème la vérification du cadénassage par les automates, un projet issu de la collaboration entre la CNESST, l'APSM et ses membres.

Par **Gaël-Anne Grenier-Lavergne**, coordonnatrice, communication et logistique

L'ORIGINE DU BESOIN

Ce projet a pour origine la volonté de donner suite à la mise en place, par les entreprises minières, de systèmes de vérification automatisés faisant appel à des automates programmables industriels (API ou "PLC"), ainsi que la préoccupation de la CNESST relativement à la fiabilité de ces systèmes conformément aux obligations de la réglementation et aux règles de l'art. La CNESST a fait part de ses attentes à certaines entreprises minières quant aux moyens à mettre en œuvre pour effectuer la vérification du cadénassage avec des moyens automatisés (ex. : automates programmables). Ces attentes, basées sur les orientations de la CNESST, considèrent que des mesures doivent être prises pour s'assurer de la fiabilité de la méthode utilisée. En avril 2021, une présentation au Comité-conseil sectoriel sur le suivi du Plan d'action dans les mines souterraines (3.57.1) de la CNESST sur la vérification automatisée du cadénassage a permis aux membres de ce comité-conseil d'établir leurs besoins en vue d'appliquer ces nouvelles mesures. À l'issue de la rencontre, les membres ont demandé à la CNESST qu'une formation soit conçue précisément pour le secteur minier et ont souligné que l'APSM était un partenaire naturel et de confiance pour piloter le projet.

LE DÉROULEMENT DU PROJET

Souhaitant outiller l'industrie, la CNESST et l'APSM se sont alors unies pour former un comité de projet qui s'assurera de répondre aux attentes des membres. Pour les soutenir dans cette démarche, ils ont choisi de faire appel à Réal Bourbonnière, consultant et ingénieur expert en sécurité des machines. Depuis, le comité de projet paritaire composé de représentantes et représentants du secteur minier tient des rencontres afin de réaliser le mandat qui lui a été confié. Le plan d'action pour la formation, présenté conjointement par l'APSM et la CNESST le 28 octobre 2021 au comité-conseil 3.57.1, a été accepté par les membres. Ce plan d'action comprend différentes étapes de consultation des parties prenantes, qui sont indispensables pour assurer le succès du projet.

OBJECTIF

L'objectif du comité de projet est de concevoir un programme d'information qui permettra à tous les intervenants concernés du secteur minier de comprendre et d'intégrer les standards de sécurité dans la gestion du cadénassage à l'aide d'automates. Il a été convenu que le comité de projet allait créer trois sessions d'information distinctes.

La première session est à l'attention des concepteurs. À la fin de cette session d'information, le concepteur sera en mesure de connaître les prescriptions concernant les systèmes de vérification automatisés afin de contribuer à la création d'une démarche pour leur conception et leur mise en œuvre. Les thèmes abordés sont les rôles et responsabilités, les normes pertinentes, la démarche de gestion du « risque machine », les exigences de conception, l'état de la situation et les démarches d'implantation proposées. Comme les travaux ont débuté en avril 2022, le projet pilote pour confirmer la réponse aux attentes a été mis en place cet automne.

La seconde session s'adresse aux gestionnaires. Elle vise à permettre aux gestionnaires de comprendre la teneur des exigences actuelles concernant les systèmes de vérification automatisés afin de faire les choix nécessaires pour le développement et l'implantation de ces systèmes.

Finalement, la troisième session s'adresse aux utilisateurs. L'objectif de cette session est de permettre aux participantes et participants de comprendre les raisons pour lesquelles les systèmes de vérification ont été mis en œuvre, les principes concernant leur conception, l'importance de leur fiabilité et la façon de les utiliser correctement. L'APSM prévoit d'offrir cette session d'information par le biais d'un module d'autoformation qui sera mis en place en 2023.

Les sessions d'information pour les concepteurs et les gestionnaires auront lieu au premier trimestre de 2023. Surveillez les infolettres de l'APSM pour en savoir davantage. •